



**Cahier des Charges pour l'Obtention
de Subventions Fédérales en faveur
des Académies privées de Tennis
Saison 2025/2026**



PLAN DU CAHIER DES CHARGES

- 1 PREAMBULE**
- 2 CRITERES D'ELIGIBILITE**
- 3 OBLIGATIONS DES ACADEMIES**
- 4 MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION**
- 5 OBLIGATIONS ETHIQUES**
- 6 DISPOSITION FINALE**

ANNEXES



1 PREAMBULE (1 sur 1)

Ce cahier des charges a pour but de définir les critères et les obligations des académies de tennis privées souhaitant obtenir une subvention fédérale. La Fédération Royale Marocaine de Tennis (FRMT) vise à soutenir les structures qui contribuent activement à la formation, à la promotion et au développement du tennis. Les principes généraux à travers lesquels l'académie peut obtenir un financement sont :

- L'académie doit être une structure privée reposant sur un business model pérenne.
- L'organisation de la scolarité aménagée est un prérequis incontournable.
- L'académie ne peut être subventionnée que si elle est organisée sous forme d'une société anonyme ou d'une association sportive.
- L'académie doit être rattachée à un club affilié à la FRMT, lequel doit être en règle sur les plans administratif et juridique.



2 CRITERES D'ELIGIBILITE (1 sur 1)

2.1. Critères Administratifs :

Affiliation : L'académie doit être constituée en société anonyme ou en association sportive affiliée à la FRMT ou dépendre d'une société anonyme ou d'une association sportive officiellement rattachée à un club affilié à la FRMT.

Agrément du Ministère de tutelle : L'académie doit obtenir l'agrément du Ministère chargé du Sport.

2.2. Critères Sportifs (Voir Annexes 1 à 4) :

L'académie souhaitant bénéficier d'une subvention fédérale doit se conformer au cahier des charges techniques détaillés dans les annexes jointes à ladite convention.



3 OBLIGATIONS DES ACADEMIES (1 sur 3)

3.1. Obligations Financières

- **Utilisation des Fonds** : Les fonds doivent être utilisés exclusivement pour financer les entraînements et la participation aux compétitions.
- **Transparence** : Présenter des rapports financiers annuels à la fédération détaillant l'utilisation de la subvention, notamment le rapport annuel du commissaire au compte.

3.2. Obligations Sportives :

Compétitions :

- **Participation** : Participation des joueurs de l'académie aux compétitions fédérales et internationales organisées par la fédération.
- **Accompagnement** : Proposer un programme d'accompagnement aux compétitions internationales organisées au Maroc et à l'étranger.



3 OBLIGATIONS DES ACADEMIES (2 sur 3)

Performance

- **Objectifs de Performance** : Définir des objectifs pour tous les joueurs (objectif de classement & de progression, etc.).
- **Évaluation de la Performance** : Mise en place d'un système d'évaluation régulier pour suivre les performances des joueurs.
- **Évaluations Semestrielles** : Envoyer à la FRMT les rapports de performance semestriels pour chaque joueur, comprenant les aspects techniques, tactiques, physiques et mentaux.

Programmes Spécifiques :

Préparation Physique :

- **Évaluation Initiale** : Chaque joueur doit effectuer une évaluation physique initiale. (Début de saison).
- **Plan de Préparation Personnalisé** : Développer des plans de préparation physique alignés sur les objectifs des joueurs.
- **Suivi Régulier** : Réaliser des tests de performance réguliers.



3 OBLIGATIONS DES ACADEMIES (3 sur 3)

Suivi Médical et Kinésithérapique : L'académie s'engage à avoir un médecin et un kinésithérapeute référents, responsables du suivi médical, et de la prévention et de la réhabilitation des joueurs.

Préparation Mentale : Intégrer des sessions de préparation mentale pour améliorer la résilience, la concentration, et la gestion du stress des joueurs et en fournir le programme détaillé à la FRMT.

Suivi Diététique : Nommer un responsable du suivi diététique au sein de l'académie.



4 MODALITES DE SUIVI ET EVALUATION (1 sur 1)

4.1. Rapport d'Activités

- **Fréquence** : Un rapport semestriel doit être soumis à la fédération.
- **Contenu** : Le rapport doit inclure les activités menées, les performances des joueurs ainsi que les états financiers.

4.2. Visites d'accompagnement

La fédération peut réaliser des visites à l'académie afin de veillez aux standards prévus par le cahier des charges.

4.3. Évaluation Annuelle

- **Critères d'Évaluation** : Performance sportive et gestion financière.
- **Indicateurs de Performance** : Entrée en équipe nationale, au programme PSI ou au Programme CNOM des joueurs de la structure.



5 OBLIGATIONS ETHIQUES (1 sur 1)

- Les joueurs et leurs parents, membre de l'académie s'engagent à promouvoir une image positive de la Fédération Royale Marocaine de Tennis lors de leurs interactions avec les médias (tv, radio, presse écrite, réseaux sociaux). Ils doivent également respecter les règlements, les us et coutumes de notre sport ainsi que les personnes, tant sur le court qu'en dehors.
- Le personnel encadrant de l'académie s'engage à respecter strictement la déontologie du tennis. Ils doivent s'abstenir de tenir des propos ou de diffuser des communications susceptibles de nuire à l'image de notre sport, de la FRMT ou de toute institution sportive nationale ou internationale.



6 DISPOSITIONS FINALES (1 sur 1)

- **Durée de la convention** : La subvention est accordée pour une saison sportive, avec possibilité de renouvellement.
- **Résiliation de la convention** : En cas de non-respect du cahier des charges et/ou des obligations éthiques, la fédération se réserve le droit de résilier la convention.



ANNEXES



ANNEXE 1 (1 sur 1)

Cahier des charges techniques	
Objectifs et résultats attendus	Former des joueuses/joueurs susceptibles d'intégrer les équipes nationales, les Programmes CNOM & PSI.
Population	Filles et garçons
Âges	12 à 17 ans
Critère d'éligibilité au financement fédéral	Voir Annexe 3
Encadrement minimum (Annexe 2)	<p>La structure doit être sous la supervision du Directeur technique de l'académie (DT) : (Voire annexe 2).</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 DT de l'académie. • 2 entraineurs tennis. • 1 préparateur physique. • 1 suivi Performance mentale. • 1 référant diététique. <p>NB : Un entraineur de tennis devra être prévu pour un maximum de 4 joueurs par courts. Le sparring partenaire ne sera pas considéré comme un entraineur.</p>
Installations	<ul style="list-style-type: none"> • 3 courts terre battue minimum • Courts en surface rapide à proximité • 1 salle de préparation physique • 1 salle de cours scolaire et de réunions • Ces installations doivent être utilisables chaque jour de la semaine & Week-end.
Volume d'entraînement et de compétitions	<ul style="list-style-type: none"> • Voire les préconisations ITF (Annexe 4)
Scolaire	<ul style="list-style-type: none"> • Proposer un aménagement scolaire pour tous les joueurs (CNED ou Système anglophone).
Suivi médical	<ul style="list-style-type: none"> • Nommer un médecin et un cabinet de kinésithérapie référents.



ANNEXE 2 : EQUIPE PEDAGOGIQUE (1 sur 1)

Poste	Diplômes
Directeur Technique	<p>Justifier d'un diplôme d'entraîneur de tennis reconnu avec une formation minimum de 700 heures + CV.</p> <p><i>Maroc : IRFC, spécialité tennis + diplômes FRMT / ITF</i> <i>Belgique : Diplôme Coach</i> <i>France : DE / DES</i> <i>Angleterre : Diplôme universitaire tennis</i> <i>Pays-Bas : Diplôme Coach</i> <i>Espagne : Diplôme entraîneur niveau 3</i> <i>Suisse : Diplôme d'Entraîneur.</i> <i>Ou équivalent.</i></p>
Entraîneur de tennis	<p>Justifier d'un diplôme d'entraîneur de tennis reconnu avec une formation minimum de 350 heures + CV.</p> <p><i>Maroc : IRFC, spécialité tennis + diplômes FRMT / ITF</i> <i>Belgique : Diplôme Coach</i> <i>France : DE</i> <i>Angleterre : Licence A</i> <i>Pays-Bas : Diplôme Entraîneur</i> <i>Espagne : Diplôme entraîneur</i> <i>Suisse : Diplôme d'Entraîneur B</i> <i>Ou équivalent.</i></p>
Préparation Physique	<p>Justifier d'un diplôme universitaire de préparateur physique + CV.</p> <p><i>IRFC (licence / Master)</i> <i>Diplômes universitaire étrangers (Licence ou Master).</i></p>



ANNEXE 3 : FINANCEMENT (1 sur 2)

Critères d'éligibilité au financement Fédéral

Critère 1 : Un minimum de 6 à 8 joueurs doivent être en scolarité aménagée la première saison.

Critère 2 : Qualité des standards mis en place du cahier des charges.

1^{ère} partie du financement :

Une Enveloppe budgétaire fixée à l'un des trois paliers (200.000, 250.000 & 300.000 MAD) peut être attribuée aux académies qui recrutent un staff technique de haut niveau répondant aux critères minimaux décrits dans l'annexe 2. Le palier attribuer sera déterminé après l'évaluation des CV des membres de l'équipe encadrante.

2^{ème} partie du financement :

Niveau des joueurs en début de saison (Septembre 2024) selon le barème ci-dessous.
Enveloppe budgétaire limitée à 200.000 MAD

Niveau / Programme	Aide fédérale en MAD
Elite A	50.000 MAD
Elite B	30.000 MAD
Elite C	20.000 MAD
Joueurs U13 : Top 5* de la catégorie d'âge.	10.000 MAD
Joueurs U13 : Top 12* de la catégorie d'âge.	5.000 MAD

*Le classement pris en compte sera celui du 11 aout 2025.

Les fonds seront versés par la FRMT selon un échéancier mensuel.

Filles						
Élite/ Âge	13	14	15	16	17	18
Élite A	Critères à prendre en compte : Résultat au National des jeunes - Sélection en équipe nationale, comportement général du joueur et de son entourage, qualité de sa structure d'entraînement, classification interne à la DTN, Potentiel du joueur...	Top 10 CAT U14	Top 3 CAT + Classement ITF.	Top 500 ITF	Top 250 ITF	Top 100 ITF
Élite B		TOP 3 CAT U13	Top 5 CAT + Classement ITF.	Top 750 ITF	Top 500 ITF	Top 250 ITF
Élite C		TOP 10 CAT U13 ou ITF Cls.	Top 10 CAT U14 + Classement ITF.	-	-	-

Garçons						
Élite/ Âge	13	14	15	16	17	18
Élite A	Critères à prendre en compte : Résultat au National des jeunes - Sélection en équipe nationale, comportement général du joueur et de son entourage, qualité de sa structure d'entraînement, classification interne à la DTN, Potentiel du joueur...	Top 10 CAT U14	Top 3 CAT + Classement ITF.	Top 700 ITF	Top 350 ITF	Top 100 ITF
Élite B		TOP 3 CAT U13	Top 5 CAT + Classement ITF.	Top 900 ITF	Top 600 ITF	Top 300 ITF
Élite C		TOP 10 CAT U13 ou ITF Cls.	Top 10 CAT U14 + Classement ITF.	-	-	-

Volume d'entraînement et de compétitions : Les préconisations de la Fédération Internationale de Tennis (ITF)

Age	Entraînement		Matches			Tournois Internationaux
	Tennis	Physique	Simple	Doubles	Total	
10	8	2	15	30	45	
11	10	2	30	30	60	
12	12	2	40	30	70	4
13	16	6	60	30	90	8
14	16	6	60	30	90	8
15	20	8	70	30	100	8
16	20	8	80	30	110	10
17	20	8	80	30	110	10

